nets, portant en notes quelques mots esquimaux avec leurs équivalents français. Il avait aussi deux chromos, l'un représentant Notre-Seigneur et l'autre la Vierge Marie."

Comme Uluksak se trouvait dans le même village, le brigadier visita sa tente de peau de chevreuil. Il y vit un crucifix d'Oblat encore attaché à la corde qui le suspend au cou et deux chapelets, un d'ébène et un autre d'albâtre. Cet Uluksak est un des sorciers de la tribu. Par l'entremise d'un M. Jenness, ethnologiste, il échangea pour deux boîtes de cartouches, le crucifix et les chapelets. Il obtint plus tard, moyennant une autre boîte de cartouches, la bible qu'il avait vue dans la cache et le bréviaire du Père LeRoux.

Interrogé sur la provenance de ces objets, leurs possesseurs et les autres personnes répondaient invariablement que c'étaient des dons des blancs. Le 24 mars 1916, le brigadier Bruce échangea avec Kormik pour 6 boîtes de cartouches, les objets suivants: 2 mouchoirs blancs initialés: G. R., 1 bréviaire, 1 livre de prières en latin, 1 petit crucifix, 2 glands, 2 surplis, 2 amicts, 1 nappe de communion, 1 nappe d'autel, 1 missel, 1 chasuble et 1 étole. Kormik disait avoir échangé ces objets pour des peaux.

Plusieurs de ces objets ont été produits au procès. Ils ont été remis à Mgr Breynat. Le P. Frapsauce a aussi rapporté diverses choses ayant appartenu aux victimes.

Faits prisonniers, les deux assassins ont d'abord été, à Edmonton, à l'encontre des faits et du gros bon sens, déclarés non coupables.

Après un second procès tenu à Galgary, un nouveau jury les déclara *coupables* en les recommandant à la clémence de la manière la plus instante.

En effet, leur peine de mort fut commuée, à Ottawa, en un emprisonnement à vie.

Le mobile du meurtre ? Dieu seul le sait... La dernière entrée du journal du Père Rouvière, retrouvé